



AFRI-CAN MARINE MINERALS CORPORATION



RAPPORT DE GESTION

**POUR LE PREMIER TRIMESTRE
TERMINÉ LE 30 NOVEMBRE 2010 ET 2009**

AFRI-CAN, SOCIÉTÉ DE MINÉRAUX MARINS

Table des matières

Introduction	3
Énoncés prospectifs	3
Résultats d'exploitation et points saillants	3
Exploration	4
EPL 2499 - Bloc J / Concession Woduna	4
EPL 3140 – Projet de cuivre Haib	7
EPL 3403 - Nouveau projet	9
Discussion générale sur le modèle d'affaires d'Afri-Can	12
Principaux objectifs du modèle d'affaires d'Afri-Can	12
Lignes directrices et objectifs pour la mise en œuvre du modèle d'affaires d'Afri-Can..	13
Information financière trimestrielle sélectionnée	15
Discussion sur les informations financières trimestrielles sélectionnées.....	15
Discussion sur les résultats d'opération du premier trimestre	16
Activités d'investissement en frais d'exploration et de développement	16
Activités de financement	17
Information sur les actions, options et bons de souscription en circulation	17
Situation de trésorerie	17
Ressources financières	18
Arrangements hors bilan	19
Opérations entre apparentés.....	19
Événement subséquent.....	20
Principales estimations comptables	21
Modifications aux conventions comptables incluant leur adoption initiale	21
Instruments financiers	21
Convergence IFRS.....	22
Régime d'options d'achat d'actions.....	22
Rapport de la direction sur le contrôle interne de l'information financière	22
Facteurs de risque.....	23

AFRI-CAN, SOCIÉTÉ DE MINÉRAUX MARINS

Rapport de gestion

Pour le 1^{er} trimestre terminé le 30 novembre 2010 et 2009

Introduction

Le rapport de gestion d'Afri-Can, société de Minéraux Marins («Afri-Can» ou «la société») qui suit devrait être lu de concert avec les états financiers consolidés non vérifiés et les notes afférentes de la société pour le 1^{er} trimestre terminé le 30 novembre 2010 et 2009 et le rapport de gestion et les états financiers consolidés vérifiés et les notes afférentes pour les exercices financiers terminés les 31 août 2010 et 2009. À moins d'indication contraire, les références à des montants en dollars correspondent à des dollars canadiens.

Ce rapport de gestion a été préparé en date du 26 janvier 2011. Des informations additionnelles sur la société sont disponibles sur le site SEDAR (www.sedar.com).

Énoncés prospectifs

Cette discussion de la direction contient des «énoncés prospectifs», qui comprennent des opinions et estimés de la direction. Ces opinions et estimés incluent celles qui sont relatives à des facteurs géologiques et miniers, des prix de commodités et des paramètres de marketing utilisées par la direction

Les énoncés prospectifs sont sujets à une variété de risques, incertitudes et autres facteurs qui pourraient significativement différer des résultats ou événements actuels. Quand utilisés dans ce document, des mots tels que « pourrait », « planifier », « estimer », « intention », « pouvoir », « potentiel », « devoir » (doit) et expressions similaires sont des énoncés prospectifs. Même si Afri-Can croit que les attentes reflétées dans ces énoncés prospectifs sont raisonnables, ces énoncés impliquent des risques et incertitudes et aucune assurance ne peut être donnée que les résultats actuels seront cohérents avec ces énoncés prospectifs.

La société prend engagement de mettre à jour ces énoncés prospectifs et informer les actionnaires si des circonstances, estimations ou opinions de la Direction doivent changer.

Résultats d'exploitation et points saillants

Afri-Can est une société canadienne active dans l'acquisition, l'exploration et le développement de propriétés minérales importantes en Namibie. L'approche scientifique et créative d'Afri-Can cible les importants gîtes de diamants marins sur des territoires inexplorés et prometteurs.

Les faits saillants des opérations du 1^{er} trimestre de l'exercice financier 2011 sont :

- Le 12 octobre 2010, la société a annoncé son intention d'acquérir une nouvelle concession de diamants marins, EPL 3403. La concession est adjacente à la concession « Atlantic One » de Namdeb en Namibie;
- Le 25 octobre 2010, la société a annoncé qu'elle avait complété un rapport technique en conformité avec le règlement 43-101 couvrant le programme d'échantillonnage de 2010 sur la concession marine diamantifère EPL 2499 (Bloc J) ;
- Le 10 novembre 2010, la société a annoncé qu'elle a complété un rapport en conformité avec la Norme nationale 43-101 sur la concession EPL 3403 et a finalisé son programme de travaux pour continuer le développement du Bloc J ;
- Le 29 novembre 2010, la société a annoncé les résultats du programme de forage complétés par Teck sur le projet Haib en Namibie.

AFRI-CAN, SOCIÉTÉ DE MINÉRAUX MARINS

Rapport de gestion

Pour le 1^{er} trimestre terminé le 30 novembre 2010 et 2009

Exploration

EPL 2499 - Bloc J / Concession Woduna

La licence exclusive de prospection (EPL) 2499, désignée « Bloc J », est située à environ 25 km au large des côtes de la République de Namibie, dans le sud-ouest de l'Afrique. La zone s'étend sur près de 1 000 km² et la société namibienne Woduna Mining Holdings (Pty) Ltd (ci-après désignée « Woduna ») a obtenu une licence exclusive de prospection sur la zone de la concession.

La participation de 70 % de la société dans le Bloc J de la concession Woduna a été octroyée dans le cadre d'une entente conclue entre la société et Woduna dans laquelle il est stipulé que la société est l'exploitant et le gestionnaire des programmes d'exploration et de mise en valeur. Il est également précisé dans l'entente que si la concession EPL 2499 (Bloc J) devient un bail minier commercial, Afri-Can obtiendra le remboursement complet de son investissement (coûts d'exploration, de mise en valeur et d'acquisition) plus les intérêts avant que Woduna ne puisse percevoir sa part de 30 % du bénéfice net du projet.

Afri-Can a exécuté, entre 2000 et 2003, deux levés géophysiques et deux programmes d'échantillonnage qui ont débouché sur la découverte et la délimitation de nombreuses entités géologiques prometteuses. Les programmes d'échantillonnage ont permis également de transformer quatre de ces entités en gisements diamantifères marins prometteurs.

En 2001, une première phase des programmes d'échantillonnage sous contrat a été entreprise avec le navire Douglas Bay, appartenant à De Beers. Un total de 337 échantillons, d'une surface nominale de 2,16 m² chacun, ont été prélevés dans 17 entités géologiques couvrant la zone des roches affleurantes du socle rocheux. Ce programme a permis de récupérer 23 diamants de qualité gemme, d'un poids total de 4,65 carats, le plus gros diamant pesant 0,64 carats.

La deuxième phase d'échantillonnage a été effectuée en octobre et en novembre 2002 dans la Caractéristique 08 : 84 diamants pesant 11,04 carats ont été récupérés, le poids du plus gros diamant étant de 0,49 carats.

Les activités de mise en valeur de la société ont subi un ralentissement en 2004 et 2005 en raison de l'absence d'investissements en capitaux dans l'industrie du diamant marin et, par voie de conséquence, de l'absence de navires techniquement spécialisés et appropriés pour l'exploration des diamants marins.

Le 11 janvier 2006, la société a conclu une entente avec IMDH pour l'exécution d'un programme d'échantillonnage et de délimitation des ressources sur le Bloc J.

À la suite de la signature de l'entente avec IMDH, les résultats d'exploration antérieurs ont été réévalués et consignés dans le rapport daté du 1^{er} mai 2006 en conformité avec la norme nationale 43-101 dans lequel il était recommandé d'exécuter un programme intensif de levé géophysique marin et de prélèvement d'échantillons par vibro-foreuse sur certaines caractéristiques géologiques situées sur la licence d'exploration, suivis d'un programme d'échantillonnage quantitatif.

À l'origine, cette entente avec IMDH stipulait que le navire Mare Oceano était loué pour l'exécution d'un programme de levé géophysique et de prélèvement d'échantillons par vibro-foreuse, suivi d'un programme d'échantillonnage quantitatif après l'installation de l'équipement d'échantillonnage et de traitement.

AFRI-CAN, SOCIÉTÉ DE MINÉRAUX MARINS

Rapport de gestion

Pour le 1^{er} trimestre terminé le 30 novembre 2010 et 2009

Exploration (suite)

EPL 2499 - Bloc J / Concession Woduna (suite)

La première partie du programme qui a été effectuée en octobre et en novembre 2006, comportait un levé géophysique de 854 lignes/kilomètres et le prélèvement par vibro-foreuse de 38 échantillons au coût de 1 017 659 \$ (963 343 \$US). Les résultats ont été publiés dans une série de rapports, puis ont été regroupés dans un rapport daté du 30 mars 2008 et préparé conformément à la norme nationale 43-101, qui comprenait une révision des modèles géologiques et la sélection de cibles pour l'échantillonnage quantitatif. Le potentiel en diamants a été évalué, dans ce rapport, entre 700 000 carats titrant 0,054 carats/m² à 1,8 million de carats titrant 0,14 carats/m² dans une zone minéralisée s'étendant sur 41,7 km². Ce rapport a également servi de lignes directrices pour préparer la deuxième phase du programme de délimitation des ressources et en établir le calendrier (voir le communiqué de presse du 21 avril 2008).

En novembre 2008, IMDH a décidé de faire l'acquisition du navire Trenchsetter pour remplacer le Mare Oceano et qui servira de navire d'échantillonnage.

De 2008 à 2010, IMDH a transformé le Trenchsetter en un navire d'échantillonnage marin à la fine pointe de la technologie, qu'elle a rebaptisé The Explorer (voir les photos du navire et son équipement sur notre site Web : <http://www.afri-can.com/fr/>).

Le 10 décembre 2009, la société a annoncé la signature d'une nouvelle entente d'affrètement avec IMDH qui permet à la société d'éliminer les coûteuses options de paiement tout en conservant les avantages de l'entente initiale conclue avec IMDH. Le 21 janvier 2010, la société a annoncé que l'entente du 10 décembre 2009 (telle que modifiée) a été approuvée par la Bourse de croissance TSX. (Veuillez vous reporter à la Note 5 des états financiers pour obtenir de plus amples informations).

Le programme d'échantillonnage visant la délimitation des ressources a débuté le 24 avril 2010.

Puisque les énoncés relatifs aux quantités potentielles sont de nature conceptuelle et qu'avant le début de l'échantillonnage, les travaux d'exploration effectués étaient insuffisants pour définir les ressources minérales, le programme d'échantillonnage avait comme objectifs de transformer certaines parties de la zone du potentiel estimé et des zones non estimées en ressources présumées, et de déclarer un nouveau potentiel estimé pour les zones minéralisées non incluses dans le programme d'échantillonnage.

Le programme a été complété le 26 mai 2010 : 314 échantillons de 5 m² ont été prélevés et 398 diamants pesant 48,27 carats ont été récupérés. Les diamants ont tous été pesés individuellement sur terre ferme en présence d'un représentant officiel du Ministère des Mines et de l'Énergie de la Namibie en juin 2010. Leur poids variait de 0,01 à 0,64 carats.

La réalisation la plus importante du programme a été la découverte d'une bande à forte teneur dans la Caractéristique 8, qui s'étend sur au moins 1,8 km. Les données des levés géophysiques provenant des programmes précédents permettent d'estimer que cette bande s'étend jusqu'à l'extrémité nord du Bloc J, sur une distance de 20 km. Il semble, en outre, que la partie nord de la bande située dans la caractéristique 8 soit reliée à la Caractéristique 6, dans laquelle on a recoupé une concentration de diamants à la fin de la première partie du programme.

AFRI-CAN, SOCIÉTÉ DE MINÉRAUX MARINS

Rapport de gestion

Pour le 1^{er} trimestre terminé le 30 novembre 2010 et 2009

Exploration (suite)

EPL 2499 - Bloc J / Concession Woduna (suite)

Le 25 octobre 2010, la société a annoncé qu'elle avait préparé un rapport en conformité avec la Norme nationale 43-101 portant sur le programme d'échantillonnage de 2010 dans lequel figure une évaluation des ressources effectuée par les consultants indépendants de ZStar Mineral Resource Consultants (Pty) Ltd. ("Z*").

Les ressources diamantifères inférées dans la Caractéristique 8 sont évaluées actuellement à 154 000 carats sur une superficie de 1 720 000 m², à une teneur moyenne de 0,09 carats/m². Dans la zone circonscrite, une zone à forte teneur a été identifiée, renfermant 78 000 carats à une teneur moyenne du bloc est de 0,20 carats/m² et qui s'étend sur une superficie d'environ 400 000 m². Les résultats de l'échantillonnage et les modèles géologique révisés à l'extérieur de la zone des ressources inférées ont permis d'évaluer le potentiel variant entre 1,2 million de carats à une teneur moyenne de 0,03 carats/m² et 1,5 million de carats à une teneur moyenne of 0,04 carats/m² sur le Bloc J. Le rapport peut être consulté sur le site d'Afri-Can (www.afri-can.com) et sur celui de SEDAR.

Les résultats du programme d'échantillonnage de 2010 justifient l'implantation de la quatrième phase du programme d'échantillonnage et d'essais d'extraction sur le Bloc J afin d'accroître le niveau des ressources pour les faire passer d'inférées à indiquées et peut-être à des réserves probables. Le programme devrait aussi permettre de transformer une partie du potentiel en ressources inférées.

Le 11 novembre 2010, la société a annoncé le programme définitif des travaux qui comprend une levée géophysique, un prélèvement d'échantillons par vibro-foreuse et de 257 échantillons de 5 m² chacun. Le programme d'échantillonnage sera axé sur le prolongement de la bande à haute teneur dans la Caractéristique 8 et vers le nord afin de définir le potentiel diamantifère de celle-ci et d'accroître les ressources inférées.

Le programme comprend également un essai d'extraction sur 100 000 m² dans la bande à haute teneur située dans la Caractéristique 8.

La planification détaillée et le calendrier du programme seront communiqués après la conception du programme de la concession EPL 3403 et la signature de l'entente entre Afri-Can et IMDH au sujet de l'affrètement des navires destinés à l'exécution du programme.

Personne qualifiée

Richard W. Foster (B.Sc. avec spécialisation, ARCS, Pr. Sci. Nat.) est la personne qualifiée désignée selon les termes de la norme nationale 43-101, qui a passé en revue les informations scientifiques et techniques présentées dans cette section du document.

AFRI-CAN, SOCIÉTÉ DE MINÉRAUX MARINS

Rapport de gestion

Pour le 1^{er} trimestre terminé le 30 novembre 2010 et 2009

Exploration (suite)

EPL 3140 – Projet de cuivre Haib

Le gisement de cuivre de Haib est un EPL qui s'étend sur 74 563 hectares dans la région de Karas, à 8 km de la rivière Orange dans le sud de la Namibie. Le gisement renferme un porphyre classique de cuivre et molybdène d'âge archéen. Les principales roches encaissantes minéralisées sont des porphyres de quartz et de feldspath, et des porphyres de feldspath.

Les minéraux sulfurés (principalement de la chalcopyrite) sont disséminés dans la masse rocheuse et concentrés dans des bulles ainsi que le long de veinules et de fractures. L'oxydation près de la surface a entraîné la formation de malachite, d'azurite, de chrysocolle, de faibles quantités de cuprite et de chalcocite, généralement le long de zones de fracture, mais rarement à des profondeurs supérieures à 30 mètres.

Entre le 26 mai 2005 et le mois de juillet 2008, Afri-Can et Deep South Mining (Pty) Ltd. (ci-après désignée « Deep South ») ont signé une série d'ententes sur la mise en valeur du projet de cuivre Haib situé en Namibie.

La mise en valeur du gisement de Haib a été effectuée dans le passé principalement par Falconbridge of Africa (PTY) Ltd, Rio Tinto Zinc Corporation et Namibian Copper Joint Venture Pty Ltd (NCJV). NCJV a exécuté la dernière évaluation détaillée du gisement entre 1995 et 1999.

Behre Dolbear (1996) a évalué les ressources indiquées du gisement Haib pour le compte de NCJV en utilisant la méthode du plus proche voisin. Selon son évaluation, le gisement contenait 630 millions de tonnes de ressources titrant 0,34 % de Cu à une teneur de coupure de 0,2 % de Cu équivalant à 4 milliards de livres de cuivre in situ. Avec une teneur de coupure de 0,3 % de Cu, le gisement de Haib contient 292 millions de tonnes de ressources titrant 0,46 % de Cu, équivalant à 2,7 milliards de Cu in situ.

L'évaluation des ressources a été préparée avant la publication de la Norme nationale 43-101 (2001) et, par conséquent, celles-ci sont désignées ressources historiques. L'évaluation des ressources du gisement de Haib par Behre Dolbear (1996), a été examinée par M. Vivian Stuart-Williams, personne qualifiée désignée aux termes de la norme nationale 43-101. Cette évaluation des ressources est conforme aux normes de l'ICM et à la norme nationale 43-101, et a été avalisée par la personne qualifiée.

Le 2 juillet 2008, Afri-Can a annoncé qu'elle et Deep South avait signé une entente d'option et de co-entreprise (ci-après désignée « entente ») avec Teck Cominco Namibia Ltd. (désignée ci-après « Teck »).

Aux termes de l'entente, Teck a le choix d'acquérir un intérêt bénéficiaire indirect de 70% dans la propriété en engageant des dépenses d'exploration totalisant 2 M \$ US et en versant à Deep South 700 000 \$ US en paiements comptants non cumulatifs facultatifs répartis sur 4 ans. Après que Teck aura acquis son intérêt de 70 %, Deep South pourra soit convertir son intérêt de 30% en des redevances de Royautés de Revenus Bruts (NSR) de 2%, payables à part égale (50 % chacune) à Deep South et à Afri-Can, soit assurer le financement de sa part de 30% des coûts d'exploration et de mise en valeur. Si Deep South ne participe pas au financement des coûts, sa participation dans la coentreprise sera diluée à moins 20% et la participation résiduelle sera transférée dans une participation de Royauté des Profits Nets (NPI) de 12% payable à part égale (50% chacune) à Deep South et à Afri-Can. Si Teck décide de diriger la propriété vers la mise en production commerciale, elle versera à part égale à Deep South et à Afri-Can une prime de production de 1 M\$US dans les 60 jours suivant la date de fin des travaux d'aménagement de la mine.

AFRI-CAN, SOCIÉTÉ DE MINÉRAUX MARINS

Rapport de gestion

Pour le 1^{er} trimestre terminé le 30 novembre 2010 et 2009

Exploration (suite)

EPL 3140 – Projet de cuivre Haib (suite)

L'entente a été approuvée par le Ministère des Mines et de l'Énergie de la Namibie, et est entrée en vigueur le 28 juillet 2008.

Selon Teck, « ... en raison de plusieurs facteurs, notamment son emplacement éloigné et la faible teneur générale du minerai, la sous-province de Richtersveld a été relativement peu explorée et possède un potentiel susceptible de renfermer un gros gisement de métaux de bases. L'objectif du programme d'exploration de Teck sur le projet Haib est la découverte d'un gisement de cuivre, de +/- molybdène, d'or et d'argent à gros tonnage encaissé dans des porphyres, de type cordillère, et pouvant être exploité à ciel ouvert. »

Durant l'exercice financier de 2009, Teck a exécuté un vaste programme comprenant une interprétation détaillée des données Aster, des données aéromagnétiques et aéroradiométriques haute résolution achetées à la Commission géologique de la Namibie. Puis elle a dressé la cartographie des zones d'altération, et effectué une nouvelle diagraphie des sondages de RTZ disponibles ainsi que l'échantillonnage des roches et des sédiments de ruisseau du levé de reconnaissance.

En concomitance avec la cartographie et la nouvelle diagraphie des sondages au diamant, un entrepreneur de terrain a été embauché pour réaliser un programme d'échantillonnage des sédiments de ruisseau à l'échelle régionale. Un prélèvement de 278 échantillons a été exécuté pour analyse géochimique.

Durant l'exercice financier de 2010, Teck a effectué un programme de polarisation provoquée qui a mis en évidence trois nouvelles zones d'altération à proximité du principal gisement ainsi qu'un programme de forage de 9 puits totalisant 5 000 mètres.

Cinq des neuf sondages du programme actuel (trous 5 à 9) avaient comme objectif de déterminer l'étendue de la minéralisation porphyrique en profondeur alors que les quatre autres trous, de 1 à 4, devaient sonder les cibles récemment mises en évidence qui n'avaient jamais été sondées. Un des buts du programme de sondage était de mettre en évidence des zones à teneur plus élevée qui permettraient d'accroître la teneur moyenne et le tonnage du gisement. Les sondages forés dans le gisement connu ont traversé la minéralisation sur toute la longueur des carottes.

Faits saillants des sondages :

- 0,543 % Cu sur 64 mètres dans le trou TCDH-06;
- 0,370 % Cu sur 234 mètres dans le trou TCDH-06;
- 0,364 % Cu sur 84 mètres dans le trou TCDH-07;
- 0,370 % Cu sur 60,9 mètres dans le trou TCDH-07;
- prolongement de la minéralisation jusqu'à 842,78 mètres dans le trou TCDH-06;
- prolongement de la minéralisation jusqu'à 822,86 mètres dans le trou TCDH-07.

Le trou TCDH-06 a été foré à un angle de 50 degrés dans le gisement et a recoupé 842,78 mètres de minéralisation à Cu-Mo disséminée de type porphyrique titrant 0,285 % de cuivre, 0,012 % de molybdène, y compris une brèche intrusive sur un intervalle de 64 m titrant 0,543 % de cuivre et 0,031 % de molybdène.

AFRI-CAN, SOCIÉTÉ DE MINÉRAUX MARINS

Rapport de gestion

Pour le 1^{er} trimestre terminé le 30 novembre 2010 et 2009

Exploration (suite)

EPL 3140 – Projet de cuivre Haib (suite)

Le trou TCDH-07 a été foré à un angle de 65 degrés dans le gisement et a recoupé 822,86 mètres de minéralisation de type porphyrique semblable titrant 0,25 % de cuivre et 0,007 % de molybdène.

Le trou TCDH-05 a été foré à un angle de 80 degrés dans la partie centrale du gisement et a recoupé 806,52 mètres de minéralisation porphyrique disséminée titrant 0,167 % de cuivre et 0,005 % de molybdène.

Quatre autres trous ont été forés sur de nouvelles cibles situées à l'extérieur du gisement historique et ont traversé d'épaisses zones d'altération séricitique pénétrante accompagnées de pyrite disséminée et de petites traces de chalcoppyrite. Les teneurs dans ces trous oscillaient entre 0,005 % et 0,15 % de Cu. Plusieurs autres cibles régionales n'ont pas encore été sondées.

À la date de signature de ce rapport de gestion, Teck s'est engagée à poursuivre son programme d'exploration sur le projet de cuivre Haib.

Personne qualifiée

M. Vivian Stuart-Williams du SACNASP est la personne qualifiée désignée selon les termes de la norme nationale 43-101 qui a passé en revue les informations scientifiques et techniques présentées dans cette section du document.

EPL 3403 - Nouveau projet

Le 12 octobre 2010, la société a annoncé la conclusion d'une entente pour l'acquisition de la totalité de la licence exclusive de prospection 3403 (ci-après désignée EPL 3403) d'IMDH et de BV Investments Four Hundred and Nine (Pty) Ltd. (désignée ci-après « BVI »).

La concession EPL 3403 est située au centre du champ diamantifère marin le plus vaste et le plus productif au monde. EPL 3403 s'étend sur près de 800 km² et jouxte, au nord, l'Atlantic One Mining Lease 47 (ci-après désigné « ML »), détenu par Namdeb et exploité par De Beers Marine. Atlantic One est le plus gros gisement diamantifère marin au monde dont les ressources sont évaluées à environ 100 millions de carats. Le gisement produit actuellement plus de 1 100 000 de carats par an et est considéré le projet d'exploitation de diamants marins le plus rentable dont les diamants se vendent en moyenne à plus de 450 \$US le carat. La concession EPL 3403 jouxte aussi le ML 128(C) et est située à proximité du ML 43 et du ML 44. Namdeb a annoncé récemment qu'elle investira 175 M\$US pour accroître les ressources en diamants de ML 43 de 68 millions de carats.

La concession EPL 3403 est également située en face de la concession de Diamond Area Number One dans laquelle De Beers a extrait plus de 250 millions de carats sur les plages surélevées depuis 1932. Elle se trouve à environ 75 km de l'embouchure de la rivière Orange River, qui aurait transporté en grande partie des diamants dans la mer.

La concession EPL 3403 était détenue à l'origine par Namdeb. Au milieu des années 1990, le gouvernement de la Namibie, préoccupé par l'absence de travaux d'exploration et de mise en valeur sur de nombreuses licences d'exploration et par le contrôle trop important de ses ressources naturelles, a demandé à Namdeb de se dessaisir de nombreuses concessions, ce qu'elle a fait de 1995 à 2005, dont la dernière était la concession EPL 3403 qui a été obtenue par IMDH et son partenaire namibien en 2006.

AFRI-CAN, SOCIÉTÉ DE MINÉRAUX MARINS

Rapport de gestion

Pour le 1^{er} trimestre terminé le 30 novembre 2010 et 2009

Exploration (suite)

EPL 3403 - Nouveau projet (suite)

IMDH et auparavant Namdeb ont effectué des programmes d'exploration préliminaires sur la concession EPL 3403, notamment des levés géophysiques et de l'échantillonnage par vibro-foreuse; ces travaux ont été exécutés principalement par IMDH. Durant un échantillonnage antérieur, 32 diamants ont été récupérés, dont quatre avaient une taille supérieure à 1 carat.

Le dernier échantillonnage de reconnaissance effectué par IMDH a révélé de nombreuses similitudes entre la concession EPL 3403 et les projets adjacents.

Un échantillonnage de reconnaissance vise à prélever des échantillons à distance très espacée avec, comme objectif, de prouver la présence de diamants et de trouver des zones dans lesquelles des concentrations se sont produites. Cet objectif a été atteint avec un niveau de fiabilité et de confiance élevé quant au potentiel du projet.

Environ 199 échantillons de 5 m² ont été extraits; 23 pierres de 0,07 à 2,69 carats ont été récupérées des 14 échantillons. La grosseur moyenne des diamants étaient de 0,39 carats, ce qui correspond à la moyenne régionale. Les quatre pierres les plus grosses pesaient 0,80, 1,19, 1,20 et 2,69 carats. Dans une zone située dans le sud, la taille moyenne de huit échantillons ayant des résultats positifs était de 0,80 carats par pierre. Ces résultats sont comparables à ceux obtenus dans le ML47 de Namdeb. Il importe de noter aussi que de nombreuses pierres ont été trouvées dans cinq échantillons, dont un contenait six pierres. Il s'agit d'une indication importante de la présence d'une concentration et qui confirme la présence d'un gisement dans cette zone.

Le rapport de qualification 43-101 préparé récemment par Afri-Can a permis de mettre en évidence deux importantes caractéristiques géologiques mesurant respectivement 16 et 160 km². Il a été démontré que la Caractéristique du sud contient des diamants, mais ce qui est plus important, qu'elle renferme une concentration de diamants de la même taille que ceux qui ont été récupérés dans Atlantic One et dans d'autres projets adjacents. La Caractéristique du nord n'a pas encore été échantillonnée pour les diamants, mais les données géophysiques et les échantillons prélevés par vibro-foreuse ont révélé de nombreuses similitudes avec la géologie d'Atlantic One. Uniquement de par sa taille d'une superficie de 160 km², cette Caractéristique constitue une cible d'exploration majeure. Il importe de noter que sa superficie est 12 fois plus grande que la zone échantillonnée dernièrement dans le Bloc J, d'une superficie de 12,4 km².

Modalités de l'entente :

La concession EPL 3403 est la propriété à part entière de Thyme Investments (Pty) Ltd. (ci-après désignée « Thyme »), société détenue par IMDH et BVI. Afri-Can fera l'acquisition à 100 % de Thyme en échange d'une émission du trésor de 48,75 millions de ses actions ordinaires à IMDH et de 16,25 millions de ses actions ordinaires à BVI pour un total de 65 millions d'actions. Et alors, IMDH aura le droit de nommer deux administrateurs au conseil d'administration d'Afri-Can.

Les dépenses des programmes de travaux historiques sur la concession EPL 3403 sont évaluées approximativement à 9 M\$US. Les parties ont convenu que l'émission de 65 millions d'actions d'Afri-Can représentait une juste valeur marchande pour les 9 M\$US investis pour l'exécution des travaux historiques et que, par conséquent, la valeur de cette transaction était de 0,14 \$CAD l'action. La conclusion de la vente de la concession EPL 3403 est subordonnée à ce qu'Afri-Can ait réuni au moins 5,5 M\$US avant le 31 décembre 2010.

AFRI-CAN, SOCIÉTÉ DE MINÉRAUX MARINS

Rapport de gestion

Pour le 1^{er} trimestre terminé le 30 novembre 2010 et 2009

Exploration (suite)

EPL 3403 - Nouveau projet (suite)

L'entente est conditionnelle à l'approbation de la Bourse de Croissance TSX.

Le 6 janvier 2011, la société a annoncé que, pour obtenir l'approbation de la Bourse de croissance TSX afin de compléter la transaction, Afri-Can est obligé de recevoir l'approbation de ses actionnaires pour l'acquisition de 100% des actions émises et en circulation de Thym et pour l'émission d'un total de 65,000,000 nouvelles actions ordinaires de Afri-Can puisque cette émission pourrait créer un actionnaire dominant.

À la suite de la demande de la Bourse, l'entente de vente a été modifiée comme suit :

- i) Le montant minimal de la clôture du financement par la société, au 31 décembre 2010, qui servira à l'exploration tel que prévu dans l'entente, a été modifié. La société s'engage actuellement (a) de financer US 2 millions \$ avant le 31 janvier 2010 et (b) de financer le solde de US 3,5 millions \$ avant le 31 mars 2011;
- ii) En contrepartie de (a) ci-dessus, la société aura l'option d'acquérir 20% des actions de Thyme dans un délai de 30 jours suivant la dépense de US 2 millions \$ en exploration sur l'EPL 3403 (« l'Option de 20% »).
- iii) Dans l'éventualité où l'Option de 20% est exercée par la société, le nombre correspondant de Nouvelles Actions de la Société sera émis à IMDH et BVI au prorata conformément à l'entente;
- iv) Le transfert du solde des actions de Thyme et l'émission de la balance des Nouvelles Actions de la Société ne sera effective qu'à la levée de US 3,5 millions \$ tel que prévue à (b) ci-dessus.

Lorsque l'acquisition de la concession EPL 3403 sera effective, Afri-Can commencera immédiatement le programme de délimitation des ressources qui comprendra des programmes d'échantillonnage régionaux et locaux ainsi que des levés géophysiques détaillés et des prélèvements d'échantillons par vibro-foreuse dans certaines zones précises. Puis, Afri-Can procédera à un échantillonnage détaillé afin de délimiter les ressources en diamants et de préparer les essais d'exploitation. Nos actionnaires recevront des renseignements détaillés sur ces programmes en temps voulu.

IMDH mettra le navire The Explorer à la disposition d'Afri-Can pour l'exécution du programme d'échantillonnage ainsi que d'autres navires et son expertise technique, le cas échéant.

La direction d'Afri-Can est d'avis que l'acquisition de la concession EPL 3403 représente une occasion unique. L'immense potentiel de la concession et l'association directe avec IMDH ne peuvent être passés sous silence puisque ce projet possède la capacité de transformer entièrement Afri-Can.

Personne qualifiée

Richard W. Foster, détenteur d'un B.Sc. avec spécialisation, ARCS, Pr. Sci. Nat., est la personne qualifiée désignée selon les termes de la norme nationale 43-101 qui a passé en revue les informations scientifiques et techniques présentées dans cette section du document.

AFRI-CAN, SOCIÉTÉ DE MINÉRAUX MARINS

Rapport de gestion

Pour le 1^{er} trimestre terminé le 30 novembre 2010 et 2009

Discussion générale sur le modèle d'affaires d'Afri-Can

La décision de la société d'investir dans l'exploration des gisements diamantifères marins namibiens est fondée sur de nombreux critères. D'après les géologues, le potentiel total de la côte ouest de l'Afrique australe excède 2 milliards de carats et moins de 400 millions de carats ont été délimités jusqu'à présent. En Namibie, les gisements diamantifères marins renferment la plus grande quantité de diamants de qualité gemme au monde, soit 95 %, et le prix de vente moyen le plus élevé au monde, soit 321,00 \$US le carat (source : article de Bloomberg, septembre 2010). Plus de 50 % de la production namibienne de diamants provient de la mer et selon les informations communiquées par De Beers, son unité de production marine constitue son deuxième projet diamantifère le plus rentable.

Les investissements de la société dans les travaux d'exploration devront satisfaire aux objectifs de développement fixés. À chaque étape, la direction examinera l'état d'avancement du projet par rapport à ces objectifs. Ceux-ci doivent continuellement satisfaire aux objectifs fixés avant qu'il ne soit recommandé de poursuivre les travaux d'exploration et de mise en valeur.

Les décisions d'investissement futur dans un projet sont toujours fondées sur des modèles d'évaluation économique pro forma du projet issues des données géologiques disponibles à ce jour.

Les questions clés devant être posées sont les suivantes : a) la valeur économique potentielle du projet est-elle suffisamment solide pour justifier la poursuite des travaux de mise en valeur et) le projet peut-il générer un rendement sur les capitaux investis requis?

Afri-Can a fixé ses principaux objectifs d'exploration en examinant l'histoire de l'industrie des diamants marins sur la côte ouest de l'Afrique australe. Partant de ces observations, la société est arrivée à la conclusion que les deux facteurs clés du succès sont les suivants : a) éviter de démarrer la production sans avoir des ressources qui soient très bien contrôlées et dont la quantité est suffisante pour fournir un bon rendement sur l'investissement et) maîtriser le coût des investissements dans l'exploration afin de sauvegarder la rentabilité future du projet.

Principaux objectifs du modèle d'affaires d'Afri-Can

Objectif no 1 – Ressources et teneur minimales ciblées

La société a posé comme principe qu'avant de planifier l'exploitation commerciale à grande échelle, il lui fallait avoir des ressources minimales d'environ 1 million de carats à une teneur de l'ordre de 0,10 carats/m². La raison de fixer un objectif relatif aux ressources de cette taille et teneur en est la suivante a) l'exploitation des ressources de cette taille s'effectue en générale en cinq ans environ. Pendant la durée de vie de la mine, les opérations devraient générer des capitaux suffisants permettant de récupérer les coûts d'exploration et de mise en valeur, de générer un solide rendement sur l'investissement, et de financer les programmes d'exploration additionnels pour prolonger la durée de vie de la mine; et b) la société évitera l'injection de nouveaux capitaux nécessaires pour commencer la production en affrétant des navires spécialisés en exploitation des diamants marins. Les accords d'affrètement standard de l'industrie sont d'une durée de cinq ans. Les propriétaires de navires exigent un contrat d'une durée minimale de cinq ans afin de couvrir leurs investissements élevés en capital (environ 100 M\$US) pour équiper les navires d'exploitation des diamants marins et en assurer l'entretien.

AFRI-CAN, SOCIÉTÉ DE MINÉRAUX MARINS

Rapport de gestion

Pour le 1^{er} trimestre terminé le 30 novembre 2010 et 2009

Principaux objectifs du modèle d'affaires d'Afri-Can (suite)

Objectif no 2 – Maîtrise des coûts – délimitation des ressources minimales ciblées

Maîtriser la masse des investissements dans l'exploration afin de sauvegarder la rentabilité future du projet tout en essayant de satisfaire l'objectif fixé relatif à la quantité minimale des ressources nécessite un équilibre délicat.

Un projet d'exploration de diamants marins couvre généralement de vastes superficies du fond océanique. Des outils géophysiques sont utilisés pour la première phase d'exploration de reconnaissance afin de mettre en évidence la zone susceptible de contenir des diamants alors que les programmes d'échantillonnage de reconnaissance utilisent des outils d'échantillonnage à petites empreintes pour prélever un grand nombre d'échantillons sur de vastes étendues du plancher marin afin de confirmer la présence de diamants et de leur concentration potentielle.

Les coûts des premières phases d'exploration marine sont plus élevés que ceux des projets de diamants terrestres et diminuent au cours du cycle de mise en valeur du projet. Lorsqu'un projet d'exploration marine atteint la phase de délimitation d'un potentiel ou de ressources, le coût marginal pour poursuivre les travaux décroît considérablement et rapidement au point où l'investissement requis dans l'exploration visant à accroître les ressources de diamants marins devient plus faible que celui requis pour faire progresser de la même manière le programme d'exploration du diamant sur la terre ferme.

Il est apparu, d'après les données historiques sur les diamants marins provenant de la découverte du gisement d'Atlantic One par De Beers ainsi que celles d'autres compagnies qui ont effectué des travaux sur la côte ouest de l'Afrique australe, que les projets réussis sont ceux dont les investissements d'exploration par carat ont été maintenus entre 4 à 11 % du prix de vente des diamants marins namibiens au fur et à mesure qu'elles mettaient en valeur les ressources nécessaires pour commencer la production.

D'après le modèle d'affaires d'Afri-Can, un prix moyen de vente de 7,5 % des diamants marins namibiens représente une prévision réaliste que la société peut utiliser comme investissements de référence.

Alors que le prix de vente moyen le plus récent des diamants marins namibiens est de 321 \$US le carat, le prix de vente moyen des diamants récupérés à proximité de la concession EPL 3403 est supérieur à 450 \$US et ceux récupérés aux environs de la concession EPL 2499 (Bloc J) est près de 260 \$US le carat.

La société utilise le chiffre conservateur de 260 \$US le carat comme référence et comme conséquence de ce choix, un investissement de 19,50 \$US le carat (7,5 % de 260 \$US) représente un objectif d'investissement réaliste pour la société.

Lignes directrices et objectifs pour la mise en œuvre du modèle d'affaires d'Afri-Can

Les lignes directrices d'Afri-Can pour la mise en œuvre de son modèle d'affaires représentent une analyse de l'investissement permanent nécessaire pour atteindre l'objectif d'exploration, soit de délimiter les ressources par rapport au coût de référence de 19,50 \$US le carat, ce qui signifie que l'investissement total de la société dans les travaux d'exploration ne devrait pas excéder 19,5 M\$US pour la délimitation de ressources d'un (1) million de carats à une teneur approximative de 0,10 carats/m² si elle veut obtenir un solide rendement sur l'investissement pour ses actionnaires.

AFRI-CAN, SOCIÉTÉ DE MINÉRAUX MARINS

Rapport de gestion

Pour le 1^{er} trimestre terminé le 30 novembre 2010 et 2009

Lignes directrices et objectifs pour la mise en œuvre du modèle d'affaires d'Afri-Can (suite)

Développement d'affaires de l'exercice financier de 2009–2010 EPL 2499 (Bloc J)

Le 31 août 2010, la société avait investi 9 525 607 \$ pour le développement de la concession EPL 2499 (Bloc J) et a fait des progrès significatifs.

La délimitation des ressources diamantifères inférées, dans la Caractéristique 8, de 154 000 carats sur une superficie de 1 720 000 m², à une teneur moyenne de 0,09 carats/m², ainsi que dans les sections dans la zone circonscrite ayant une teneur moyenne de 0,20 carats/m², ont permis à la société de progresser vers l'atteinte de l'objectif qu'elle s'est fixé, soit de délimiter des ressources d'un million de carats environ à une teneur approximative de 0,10 carats/m².

L'application des résultats de l'échantillonnage aux modèles géologiques révisés à l'extérieur de la zone des ressources présumées indique la présence d'un potentiel entre 1,2 million de carats additionnels à une teneur de 0,03 carats/m² à 1,5 million de carats à une teneur 0,04 carats/m² dans la concession EPL 2499 (Bloc J).

Le 31 août 2010, la société avait investi seulement 49 % de son budget total de son modèle d'affaires. De ce fait, la société a prévu l'exécution d'autres travaux d'exploration dans le Bloc J afin de transformer le potentiel évalué en ressources additionnelles de 846 000 carats à une teneur de près de 0,10 carats/m².

Développement d'affaires de l'exercice financier de 2010–2011 EPL 2499 (Bloc J)

Le programme comporte des levés géophysiques, un prélèvement d'échantillons par vibro-forage, un programme d'échantillonnage à quatre étapes et un essai d'exploitation pour la mise en valeur d'autres ressources. Le programme d'échantillonnage, qui comprendra le prélèvement de 257 échantillons de 5 m² chacun, sera axé sur le prolongement de la bande à haute teneur située dans la Caractéristique 8 afin de définir le potentiel diamantifère de ce prolongement visant à accroître les ressources présumées. Le programme comprendra, en outre, un essai d'exploitation sur 100 000 m² dans une bande à forte teneur située dans la Caractéristique 8.

Le renforcement de l'alliance stratégique avec IMDH qui a permis à la société de joindre ses compétences en exploration aux capacités d'ingénierie technique d'IMDH fournira tous les ingrédients nécessaires pour propulser la société vers les hautes sphères de l'industrie du diamant marin.

EPL 3403

La concession EPL 3403 renferme un potentiel énorme qui devrait permettre à la société d'atteindre son objectif minimal. Les travaux exécutés antérieurement, d'un montant de 9 M \$US, représentent 47 % du budget total du modèle d'affaires. La concession EPL 3403 offre sans aucun doute les critères permettant d'atteindre l'objectif que s'est fixé la société, soit de délimiter un minimum d'un million de carats environ à une teneur de 0,10 carats/m² en restant dans les limites de l'enveloppe budgétaire restante.

Personne qualifiée

Richard W. Foster (B.Sc. avec spécialisation, ARCS, Pr. Sci. Nat.) est la personne qualifiée désignée selon les termes de la norme nationale 43-101 qui a passé en revue les informations scientifiques et techniques présentées dans cette section du document.

AFRI-CAN, SOCIÉTÉ DE MINÉRAUX MARINS

Rapport de gestion

Pour le 1^{er} trimestre terminé le 30 novembre 2010 et 2009

Information financière trimestrielle sélectionnée

Le tableau suivant présente l'information financière sélectionnée pour les huit derniers trimestres les plus récents.

	EXERCICE 2011	EXERCICE 2010				EXERCICE 2009		
Trimestre terminé :	30 novembre 2010	31 août 2010	31 mai 2010	28 février 2010	30 novembre 2009	31 août 2009	31 mai 2009	28 février 2009
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Frais généraux et d'administration (« FGA »)	282 541	317 307	285 437	375 972	244 229	262 953	363 345	229 474
Moins : rémunération à base d'actions	-	69 000	33 500	105 600	9 000	15 398	92 228	-
FGA avant rémunération à base d'actions	282 541	248 307	251 937	270 372	235 229	247 555	271 117	229 474
Perte avant rémunération à base d'actions	276 669	218 886	226 224	12 381	212 456	250 148	202 177	234 201
Perte nette	276 669	293 886	259 724	111 981	221 456	265 547	294 405	234 201
Perte nette et perte nette diluée par action	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Au	30 novembre 2010	31 août 2010	31 mai 2010	28 février 2010	30 novembre 2009	31 août 2009	31 mai 2009	28 février 2009
Actif à court terme	349 211	714 392	850 177	2 145 368	575 358	50 891	418 396	241 332
Actif total	10 325 742	10 580 276	10 636 115	9 594 708	7 735 023	7 116 290	7 375 446	7 109 728
Passif à court terme	69 279	38 144	1 011 934	29 426	491 348	480 570	500 300	614 778
Passif total	426 145	399 010	1 402 800	420 292	882 214	871 436	924 010	1 032 828
Avoir des actionnaires	9 899 597	10 181 266	9 233 315	9 174 416	6 852 809	6 244 854	6 451 436	6 076 900

Discussion sur les informations financières trimestrielles sélectionnées

Pour le premier trimestre de 2011, les frais généraux et d'administration et les pertes avant la charge non monétaire de rémunération à base d'actions se chiffrent à 282 541 \$ et 276 669 \$ respectivement, alors qu'au cours des sept derniers trimestres, leur moyenne s'établissait respectivement à 250 570 \$ et 193 782 \$. La perte avant rémunération à base d'actions du deuxième trimestre de 2010 a été affectée par le gain sur règlement des frais courus de 253 000 \$. L'exclusion de ce gain aurait donné lieu à une perte de 265 381 \$ pour ce trimestre.

En tenant compte de ce qui précède, les frais généraux et d'administration moins la rémunération à base d'action permettent à la direction d'émettre l'hypothèse que les besoins de la société pourraient varier entre 225 000 \$ et 285 000 \$ pour assurer l'exploitation de la société durant un trimestre. De ce montant, 37 500 \$ représente le salaire du président et approximativement 62 500 \$ représente les honoraires payable aux autres membres de la direction ainsi que les honoraires professionnels payables à deux administrateurs de la société (voir la rubrique « Opérations entre apparentés » pour plus de détails).

AFRI-CAN, SOCIÉTÉ DE MINÉRAUX MARINS

Rapport de gestion

Pour le 1^{er} trimestre terminé le 30 novembre 2010 et 2009

Discussion sur les résultats d'opération du premier trimestre

Les pertes nettes du premier trimestre de l'exercice 2011 ont diminué de 55 213 \$ comparativement à la même période de l'exercice 2010 (276 669 \$ versus 221 456 \$), alors que les frais généraux et d'administration ont augmenté de 38 312 \$ (282 541 \$ versus 244 229 \$).

L'augmentation de frais généraux et administratifs au cours de ce trimestre par rapport à la même période de l'exercice précédent provient principalement:

- a) D'une augmentation de 33 331 \$ des honoraires professionnels et de consultation principalement en raison des frais légaux liés à l'acquisition projetée de la concession EPL 3403 ;
- b) D'une diminution de 13 352 \$ en salaire suite à la réduction, de temps plein à temps partiel, du service d'une secrétaire ;
- c) D'une augmentation de 25 424 \$ des dépenses de relations publiques suite à une augmentation des efforts de communication au cours de ce trimestre par rapport à la même période de l'exercice précédent.

Activités d'investissement en frais d'exploration et de développement

Au cours du 1^{er} trimestre de l'exercice 2011, la société a encouru des dépenses d'exploration de 110 647 \$ pour la concession marine Bloc J et aucun en frais d'exploration lié au projet de cuivre Haib contre 95 069 \$ en dépenses d'exploration pour le projet marin et aucun en frais d'exploration lié au projet de cuivre Haib pour la même période de l'exercice précédent.

Le tableau suivant couvre le détail des frais d'exploration et de développement pour le 1^{er} trimestre des exercices de 2011 et 2010:

	2011	2010
	\$	\$
Projets marins:		
Programme d'échantillonnage	39 341	-
Géologue	71 231	64 615
Rémunération à base d'actions	-	28 350
Frais de déplacement et autres	75	2 104
Projet terrestre de métaux primaires (Haib)		-
Augmentation durant la période	110 647	95 069
Solde au début de la période	8 887 264	6 082 854
Solde à la fin de la période	8 997 911	6 177 923

Au cours du 1^{er} trimestre de l'exercice 2011, la société a complété un rapport technique en conformité avec le règlement 43-101 couvrant le programme d'échantillonnage de 2010 sur le Bloc J.

AFRI-CAN, SOCIÉTÉ DE MINÉRAUX MARINS

Rapport de gestion

Pour le 1^{er} trimestre terminé le 30 novembre 2010 et 2009

Activités de financement

La principale source de financement de la société est l'émission de capital-actions.

Premier trimestre de l'exercice 2011

Il n'y a aucune activité de financement au cours de ce trimestre.

Premier trimestre de l'exercice 2010

Les flux de trésorerie des activités de financement liés à l'émission d'actions et d'unités ont totalisé 820 301 \$ au cours du premier trimestre de l'exercice 2010 et correspondent à ces activités:

- a) la société a complété un placement privé totalisant 650 000 \$ résultant en l'émission de 4 062 500 actions ordinaires et 2 058 250 bons de souscription ; et
- b) 1 135 340 bons de souscription furent exercés pour un total de 170 301 \$.

Au 30 novembre 2010, Afri-Can comptait 192 917 484 (192 917 484 au 31 août 2010) actions émises avec une valeur comptable de 42 458 040 \$ (ou de 0,22 \$ par action émise de valeur comptable), 14 957 625 bons de souscription (14 957 625 au 31 août 2010) et 10 940 000 options en circulation (10 940 000 au 31 août 2010), le nombre d'actions après dilution s'établissant à 218 815 109.

Information sur les actions, options et bons de souscription en circulation

Au 26 janvier 2011	Nombre
Actions ordinaires	192 917 484
Bons de souscription	14 957 625
Options	10 940 000
Total sur une base pleinement diluée	218 815 109

Situation de trésorerie

En moyenne, au cours des exercices 2010 et 2009, les besoins en fonds de roulement d'Afri-Can se sont chiffrés aux environs de 160 000 \$ par trimestre. La direction prévoit que pour l'exercice 2011 les besoins de fonds de roulement de la société devraient se chiffrer entre 150 000 \$ et 200 000 \$ par trimestre. Ce montant n'inclut pas le montant d'environ 100 000 \$ par trimestre, en salaires et honoraires payables aux membres de la direction ni les honoraires professionnels devant être versés à d'autres initiés de la société, puisque, comme dans le passé, ces paiements pourraient être courus et versés plus tard ou réduits si la situation financière de la société le commandait (voir la rubrique «Opérations entre apparentés» pour plus de détails).

Au cours du premier trimestre de l'exercice 2011, la société a investi 110 647 \$ pour financer ses activités d'exploration marine. Ce montant inclut 39 341 \$ pour le programme d'échantillonnage initié au cours de l'exercice 2010. Excluant ce montant qui est de nature non récurrente, le montant des activités d'investissement en exploration a été de 71 306 \$. La société envisage que les fonds requis au cours de l'exercice 2011, pour financer ses activités d'exploration marine, devraient être d'environ 70 000 \$ à 80 000 \$ par trimestre. À la suite de l'entente d'option avec Teck sur le projet Haib, la société ne prévoit pas que des investissements en capitaux seront nécessaires au développement de son projet de cuivre.

AFRI-CAN, SOCIÉTÉ DE MINÉRAUX MARINS

Rapport de gestion

Pour le 1^{er} trimestre terminé le 30 novembre 2010 et 2009

Situation de trésorerie (suite)

En tenant compte de ce qui précède, pour l'année financière 2011, le fonds requis pour maintenir les opérations de la société sont approximativement de 220 000 \$ à 280 000 \$ par trimestre.

Tant et aussi longtemps que la société sera au stade d'exploration et développement, elle ne générera pas ou peu de liquidité par ses opérations. La capacité de la société de satisfaire à ses obligations courantes et de poursuivre son développement est entièrement tributaire de la capacité de la direction d'obtenir les fonds suffisants dans le cadre de placements privés et autres programmes de financement faisant appel à l'émission d'actions ou de titres connexes.

La situation financière actuelle de la société n'est pas suffisante pour maintenir les opérations de la société au cours des prochains trimestres. Depuis la signature de l'entente originale avec IMDH en 2006, la société a réussi à financer ses projets et à couvrir le fond de roulement ainsi que les dépenses d'exploration. Bien que la société ait financé ses opérations dans le passé, rien ne garantit qu'elle puisse y parvenir dans l'avenir.

Grâce aux récents succès d'explorations lors de la 1^{ère} phase d'échantillonnage d'évaluation sur la concession Bloc J en Namibie, détenue à 70%, Afri-Can a maintenant la fondation requise pour avancer son développement et atteindre son objectif premier, soit de développer une ressource de diamant économique, prête pour la production. Depuis la publication des résultats, la direction reçoit des manifestations d'intérêt d'investisseurs clés pour le financement de la société et de ses projets. De plus, la direction est d'avis, que s'il ne survient pas d'événements négatifs importants sur les marchés financiers, la société sera en mesure de compléter les financements nécessaires au développement de la société pour les 12 prochains mois.

En conclusion, les états financiers consolidés ne reflètent pas les ajustements qui pourraient s'avérer nécessaires si la société était dans l'impossibilité de sécuriser les injections de fonds permettant la continuation de ces activités. Les investisseurs sont avisés que si tels changements étaient requis, ces ajustements pourraient être importants.

Ressources financières

Au 30 novembre 2010, le fond de roulement de la société, soit les actifs à court terme déduit des passifs à court terme, était de 279 932 \$ (comparativement à 676 248 \$ au 31 août 2010).

Les actifs à court terme de la société de 349 211 \$ au 30 novembre 2010 (714 392 \$ au 31 août 2010) comprennent les éléments suivants : encaisse, 255 388 \$ (572 579 \$ au 31 août 2010); sommes à recevoir, 48 902 \$ (134 550 \$ au 31 août 2010) et frais payés d'avance, 44 921 \$ (7 263 \$ au 31 août 2010).

Les passifs à court terme de 69 279 \$ au 30 novembre 2010 (38 144 \$ au 31 août 2010) représentent des comptes généraux à payer.

La société n'a pas d'engagement en capital pour l'année financière 2011.

À la suite de l'achèvement du programme d'échantillonnage par IMDH, la société n'a présentement aucune obligation financière relative à ses projets marins.

AFRI-CAN, SOCIÉTÉ DE MINÉRAUX MARINS

Rapport de gestion

Pour le 1^{er} trimestre terminé le 30 novembre 2010 et 2009

Ressources financières (Suite)

Bloc J

Le 11 novembre 2010, la société a annoncé le programme définitif des travaux qui comprend une levée géophysique, un prélèvement d'échantillons par vibro-foreuse et de 257 échantillons de 5 m² chacun. Le programme d'échantillonnage sera axé sur le prolongement de la bande à haute teneur dans la Caractéristique 8 et vers le nord afin de définir le potentiel diamantifère de celle-ci et d'accroître les ressources inférées. Le programme comprend également un essai d'extraction sur 100 000 m² dans la bande à haute teneur située dans la Caractéristique 8. La société a l'intention de se financer par placement privé pour couvrir les dépenses de ce programme.

EPL 3403

Lorsque l'acquisition de la concession EPL 3403 sera effective, Afri-Can commencera le programme de délimitation des ressources qui comprendra des programmes d'échantillonnage régionaux et locaux ainsi que des levés géophysiques détaillés et des prélèvements d'échantillons par vibro-foreuse dans certaines zones précises.

La planification détaillée et le calendrier du programme seront communiqués après la conception du programme de la concession EPL 3403 et la signature de l'entente entre Afri-Can et IMDH au sujet de l'affrètement des navires destinés à l'exécution du programme.

Projet de cuivre Haib

Suite à la signature de l'entente portant sur le projet de cuivre Haib entre Afri-Can, Deep South et Teck le 2 juillet 2008 et l'approbation subséquente par le Ministère des Mines et de l'Énergie de la Namibie le 28 juillet 2008, la société n'a pas d'obligation financière relativement au projet de cuivre Haib pour au moins les deux prochaines années ou jusqu'à ce que Teck engage 2 M\$ US en travaux d'exploration.

Arrangements hors bilan

La société n'a aucun arrangement hors bilan.

Opérations entre apparentés

La société a effectué les opérations suivantes avec des administrateurs ou des sociétés dont les administrateurs, les dirigeants et les actionnaires sont également administrateurs et dirigeants de la société :

	Période de trois mois terminée le 30 novembre	
	2010	2009
	\$	\$
Honoraires de gestion d'un dirigeant	32 500	32 450
Honoraires professionnels d'administrateurs	28 880	22 900
Frais d'émission d'actions et d'unités	5 000	14 150
Frais administratifs recouverts auprès d'une société gérée par un dirigeant de la société	(5 790)	(7 516)

Pour le premier trimestre de l'année financière 2011, des honoraires de gestion pour un montant de 32 500 \$ (32 450 \$ pour la même période en 2010) ont été comptabilisés au poste des salaires, charges sociales et honoraires de gestion. Ces honoraires ont été facturés par une société contrôlée par le chef des finances et administrateur de la société.

AFRI-CAN, SOCIÉTÉ DE MINÉRAUX MARINS

Rapport de gestion

Pour le 1^{er} trimestre terminé le 30 novembre 2010 et 2009

Opérations entre apparentés (Suite)

La prestation de services juridiques et de services de secrétariat auprès de la société est assurée par un des administrateurs de la société. Pour le premier trimestre de l'année financière 2011, un montant de 10 130 \$ (4 150 \$ pour la même période en 2010) d'honoraires juridiques a été comptabilisé au poste d'honoraires professionnels dans les états des résultats et un montant de 5 000 \$ (14 150 \$ pour la même période en 2010) a été comptabilisé en tant que frais d'émission de capital actions pour ce qui concerne des services juridiques reliés aux activités de financement de la société.

Pour le premier trimestre de l'année financière 2011, 18 750 \$ (18 750 \$ \$ pour la même période en 2010) en honoraires professionnels a été versés à une société administrée par le Président du conseil dans le cadre de services de consultation rendus à Afri-Can.

Pour le premier trimestre de l'année financière 2011, 5 790 \$ de dépenses (7 516 \$ \$ pour la même période en 2010) ont été recouverts d'une société dirigée par un dirigeant et administrateurs de la société.

Ces opérations ont été conclues dans le cours normal des activités de la société et mesurées à la valeur d'échange, soit le montant convenu entre les parties concernés.

Les sommes dues aux administrateurs et à une société détenue par un administrateur ne portent pas intérêt et ces prêteurs n'exigeront pas le remboursement avant 12 mois de la date de la publication des états financiers consolidés de la société.

Au 30 novembre 2010, le total de 356 866 \$ (360 866 \$ au 31 août 2010) des sommes dues aux administrateurs et à une société détenue par un administrateur se compose de salaires impayés et d'autres honoraires payables à deux membres de la direction qui sont également des administrateurs et à un autre administrateur de la société. Au cours de ce trimestre terminé le 30 novembre 2010, la société a remboursé \$4 000 à un administrateur.

Événement subséquent

Amendement à l'Entente de Vente des Actions de Thyme

En vertu d'une entente datée de janvier 2011, l'Entente de Vente des Actions de Thyme a été modifiée comme suit :

- v) Le montant minimal de la clôture du financement par la société, au 31 décembre 2010, qui servira à l'exploration tel que prévu dans l'entente, a été modifié. La société s'engage actuellement (a) de financer US 2 millions \$ avant le 31 janvier 2010 et (b) de financer le solde de US 3,5 millions \$ avant le 31 mars 2011;
- vi) En contrepartie de (a) ci-dessus, la société aura l'option d'acquérir 20% des actions de Thyme dans un délai de 30 jours suivant la dépense de US 2 millions \$ en exploration sur l'EPL 3403 (« l'Option de 20% »).
- vii) Dans l'éventualité où l'Option de 20% est exercée par la société, le nombre correspondant de Nouvelles Actions de la Société sera émis à IMDH et BVI au prorata conformément à l'entente;
- viii) Le transfert du solde des actions de Thyme et l'émission de la balance des Nouvelles Actions de la Société ne sera effective qu'à la levée de US 3,5 millions \$ tel que prévue à (b) ci-dessus.

AFRI-CAN, SOCIÉTÉ DE MINÉRAUX MARINS

Rapport de gestion

Pour le 1^{er} trimestre terminé le 30 novembre 2010 et 2009

Principales estimations comptables

La préparation des états financiers consolidés conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada nécessite que la direction établisse des estimations et pose des hypothèses qui influent sur les montants des éléments d'actif et de passif, et les montants liés aux produits et aux charges. Ces estimations et hypothèses incluent la valeur de réalisation des gîtes miniers et des frais d'exploration et de développement reportés, l'évaluation de la rémunération à base d'actions et des bons de souscription, l'évaluation des passifs environnementaux et la présentation du passif éventuel. Ces estimations sont fondées sur la connaissance que la direction possède des événements en cours et sur les mesures que la société pourrait prendre à l'avenir. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations.

La note 2, afférente aux états financiers consolidés pour les exercices terminés les 31 août 2010 et 2009, fournit un résumé détaillé des principales conventions comptables de la société et des estimations comptables qui en sont tirés.

Modifications aux conventions comptables incluant leur adoption initiale

Au 15 octobre 2010, certaines nouvelles sources premières de principes comptables généralement reconnus du Canada (normes) ont été publiées mais ne sont pas encore entrées en vigueur. La société n'a adopté aucune de ces normes de façon anticipée. Les nouvelles normes ne devraient pas avoir d'impact significatif sur les états financiers de la société.

En janvier 2009, l'ICCA a publié le chapitre 1582, « Regroupements d'entreprises », qui remplace le chapitre 1581 portant le même titre. De plus, à cette même date, l'ICCA a publié les nouveaux chapitres 1601, « États financiers consolidés », et 1602, « Participations ne donnant pas le contrôle ». Ces deux nouveaux chapitres remplacent le chapitre 1600, « États financiers consolidés ».

Le chapitre 1582 a comme objectif d'améliorer la pertinence, la fiabilité et la comparabilité de l'information relative à un regroupement d'entreprises et à ses effets sur les états financiers de l'entité publiante. Le chapitre 1601 définit des normes pour l'établissement d'états financiers consolidés à la suite d'un regroupement d'entreprises dans le cadre duquel une société a acquis une participation dans une autre société. Le chapitre 1602 définit des normes pour la comptabilisation, dans les états financiers consolidés établis postérieurement à un regroupement d'entreprises, de la participation sans contrôle dans une filiale. Le chapitre 1582 doit être appliqué aux regroupements d'entreprises pour lesquels la date d'acquisition se situe dans un exercice ouvert à compter du 1er janvier 2011 et les chapitres 1601 et 1602 entrent en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2011. Les nouvelles normes ne devraient pas avoir d'impact significatif sur les états financiers de la société.

Instruments financiers

Les instruments financiers utilisés par la société sont constitués de l'encaisse, des autres montants à recevoir, des comptes à payer ainsi que des sommes à payer à des administrateurs et à une société contrôlée par un administrateur. L'encaisse, les autres montants à recevoir, les comptes à payer ainsi que les sommes à payer à des administrateurs et à une société contrôlée par un administrateur sont les instruments financiers utilisés pour financer le fonds de roulement et les opérations corporatives de la société.

AFRI-CAN, SOCIÉTÉ DE MINÉRAUX MARINS

Rapport de gestion

Pour le 1^{er} trimestre terminé le 30 novembre 2010 et 2009

Instruments financiers (Suite)

Au 30 novembre 2010, les liquidités de la société en dollars canadiens et US étaient déposées dans un compte à intérêts auprès de la Banque HSBC du Canada, alors que les liquidités en dollars namibiens, étaient déposées dans un compte à intérêt avec la First National Bank of Namibia.

Les autres montants à recevoir sont classés comme prêts et créances. Ils sont évalués au coût après amortissement, lequel correspond généralement aux montants comptabilisés initialement moins toute provision pour créances douteuses. Les comptes à payer ainsi que les sommes à payer à des administrateurs et à une société contrôlée par un administrateur sont classés comme autres passifs financiers. Ils sont évalués au coût après amortissement. Les coûts de transaction, le cas échéant, sont appliqués en contrepartie de la valeur aux livres du passif financier.

La société mène ses activités à l'échelle internationale et s'expose donc aux fluctuations de change monétaire. La société n'a présentement pas recours à des instruments financiers pour limiter son exposition aux fluctuations de change monétaire.

Convergence IFRS

Il n'y a pas de nouveau développement à divulguer depuis la publication du rapport de gestion annuel de l'exercice 2010 daté du 13 décembre 2010.

Régime d'options d'achat d'actions

Le régime d'option d'achat d'actions vise à servir d'incitatif aux administrateurs, dirigeants ainsi qu'aux fournisseurs de services qui seront motivés par le succès de la société ainsi qu'à promouvoir la propriété d'actions ordinaires de la société par ces personnes. Il n'y a pas d'objectif de performance lié au régime ni de lien avec l'atténuation des risques auxquels l'entité fait face.

Rapport de la direction sur le contrôle interne de l'information financière

Relativement aux ordonnances de dispense émises en novembre 2007 par chacune des autorités en valeurs mobilières à travers du Canada, le Chef de la direction et le Chef de la direction financière de la société doivent produire une «Attestation de base relative à l'émetteur émergent» relativement à l'information financière présentée dans les états financiers consolidés intermédiaires et annuels et les rapports de gestion.

En comparaison avec le certificat intitulé «Annexe 52-109 Attestation des documents annuels et intérimaires», l'«Attestation de base relative à l'émetteur émergent» comprend un «Avis au lecteur» qui déclare que le Chef de la direction et le Chef de la direction financière ne font aucune déclaration concernant l'établissement et le maintien de contrôles et procédures de communication de l'information (CPCI) et du contrôle interne à l'égard de l'information financière (CIIF), au sens du Règlement 52-109.

AFRI-CAN, SOCIÉTÉ DE MINÉRAUX MARINS

Rapport de gestion

Pour le 1^{er} trimestre terminé le 30 novembre 2010 et 2009

Facteurs de risque

La société dépend fortement sur l'expertise technique et des affaires de son équipe technique et de sa direction et il y est peu probable que cette dépendance diminue dans le court terme.

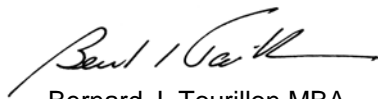
Tous les gîtes miniers de la société détenue en co-entreprise n'en sont qu'au stade d'exploration et n'ont pas de gisements économiques de minéraux connus. Des investissements importants sont nécessaires pour mener à terme les programmes d'exploration et de développement de réserves. En l'absence de flux de trésorerie généré par une exploitation minière, la société dépend des marchés de capitaux pour financer ses activités d'exploration et de développement. Les conditions de marché et autres événements imprévisibles pourraient avoir un impact sur la capacité de la société à lever les fonds requis à son développement.

Bien que la découverte de diamants puisse offrir un rendement substantiel, peu de propriétés d'exploration évolueront ultimement en une exploitation minière. Des dépenses importantes sont requises pour identifier, confirmer des réserves et construire des infrastructures minières. Il est impossible de confirmer si les programmes d'exploration courants de la société vont ultimement résulter en une exploitation minière profitable.

Un certain nombre de facteurs déterminent la viabilité économique d'un gîte diamantifère. Ceci inclut la taille du gîte, la quantité, la qualité et taille unitaires moyenne en carat des diamants; la proximité du gîte d'infrastructure existante, l'estimation des coûts de développement et des coûts d'opération; les coûts de financement et les flux monétaires du projet; les prix estimés et le marché du diamant et la nature compétitive de l'industrie. D'autres facteurs clés tel que règles gouvernementales incluant celles reliées aux taxes, royautés, utilisation de territoires, l'environnement et l'impact socio-économiques sur les communautés affectées, ont une influence importante.

De plus, même si la société a pris toutes les mesures pour vérifier qu'elle détient des titres en bonne et due forme pour ses gîtes minéraux, il n'y a pas de garantie que les titres de la société ne soient sujets à des ententes préalables non enregistrées ou à des entraves réglementaires. La conséquence de ces risques ne peut être mesurée avec précision. Toutefois, une combinaison de certains de ces risques peut avoir un impact sur le développement d'un gîte et peut réduire ou lui enlever sa viabilité économique.

La société a l'intention de poursuivre l'exploration et le développement de ses propriétés, à la condition que les capitaux soient disponibles, à des conditions acceptables et en fonction de résultats d'exploration et de faisabilité favorables à de telles activités. La société entend se financer à même ses ressources financières existantes ou par émission d'actions ou de titres connexes. Toutefois, aucune assurance ne peut être donnée quant à la réalisation de financements additionnels.



Bernard J. Tourillon MBA,
Vice-président exécutif et Chef des services financiers

Montréal, le 26 janvier 2011



AFRI-CAN MARINE MINERALS CORPORATION



**ÉTATS FINANCIERS
CONSOLIDÉS NON VÉRIFIÉS**

**POUR LE PREMIER TRIMESTRE
TERMINÉ LE 30 NOVEMBRE 2010 ET 2009**

**LES ÉTATS FINANCIERS CI-JOINTS ONT ÉTÉ DRESSÉS
PAR LA DIRECTION DE LA SOCIÉTÉ ET N'ONT PAS ÉTÉ EXAMINÉS
PAR LES VÉRIFICATEURS**

AFRI-CAN, SOCIÉTÉ DE MINÉRAUX MARINS

Table des matières

Bilans consolidés	3
État consolidé des résultats et résultat étendu non vérifiés	4
État consolidé du déficit non vérifié	4
État consolidé des flux de trésorerie non vérifié	5
Notes complémentaires non vérifiées	6 – 15

AFRI-CAN, SOCIÉTÉ DE MINÉRAUX MARINS

Bilans consolidés

	Au 30 novembre 2010	Au 31 août 2010
	Non vérifié \$	Vérifié \$
Actif		
Actif à court terme :		
Encaisse	255 388	572 579
Sommes à recevoir (note 3)	48 902	134 550
Frais payés d'avance	44 921	7 263
	<u>349 211</u>	<u>714 392</u>
Gîtes miniers (note 4)	978 620	978 620
Frais d'exploration et de développement reportés (note 5)	8 997 911	8 887 264
	<u>10 325 742</u>	<u>10 580 276</u>
Passif		
Passif à court terme :		
Comptes à payer	69 279	38 144
Sommes à payer à des administrateurs et à une société contrôlée par un administrateur (note 6)	356 866	360 866
	<u>426 145</u>	<u>399 010</u>
Capitaux propres		
Capital-actions (note 7)	42 458 040	42 463 040
Surplus d'apport (note 7)	2 371 049	2 371 049
Déficit	(34 929 492)	(34 652 823)
	<u>9 899 597</u>	<u>10 181 266</u>
	<u>10 325 742</u>	<u>10 580 276</u>

Statuts, nature des activités et hypothèse de la continuité d'exploitation (note 1)

Engagement (note 12)

Événement subséquent (note 13)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

AFRI-CAN, SOCIÉTÉ DE MINÉRAUX MARINS

État consolidé des résultats et résultat étendu non vérifié
Pour le premier trimestre terminé le 30 novembre 2010 et 2009

	2010	2009
	\$	\$
Frais généraux et administratifs :		
Honoraires professionnels et de consultation	116 917	83 586
Salaires, charges sociales et honoraires de gestion	71 658	84 920
Rémunération à base d'actions	-	9 000
Frais de déplacement	10 027	14 714
Frais de bureau	25 234	26 177
Information aux actionnaires et droits d'inscription	13 826	5 484
Relations publiques	44 969	19 545
Amortissement des immobilisations	-	803
	282 541	244 229
Autres :		
Perte (gain) de change	312	(15 257)
Revenus de placements	(394)	-
Frais administratifs recouverts (note 11)	(5 790)	(7 516)
	(5 872)	(22 773)
Perte nette et résultat étendu	276 669	221 456
Perte nette par action, de base et diluée	(0,00)	(0,00)
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation	170 836 701	160 503 588

État consolidé du déficit non vérifié

Pour le premier trimestre terminé le 30 novembre 2010 et 2009

	2010	2009
	\$	\$
Solde au début de la période	34 652 823	33 631 776
Perte nette	276 669	221 456
Solde à la fin de la période	34 929 492	33 853 232

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

AFRI-CAN, SOCIÉTÉ DE MINÉRAUX MARINS

État consolidé des flux de trésorerie non vérifié

Pour le premier trimestre terminé le 30 novembre 2010 et 2009

	2010	2009
	\$	\$
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation:		
Perte nette	(276 669)	(221 456)
Ajustements pour:		
Amortissement des immobilisations	-	803
Charge de la rémunération à base d'actions	-	9 000
Gain de change non réalisé	-	(12 800)
Variation des éléments hors caisse du fonds de roulement:		
Sommes à recevoir	85 648	(10 863)
Frais payés d'avance	(37 658)	(10 637)
Comptes à payer	21 422	36 472
	(207 257)	(209 481)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement:		
Diminution des sommes à payer à des administrateurs et à une société contrôlée par un administrateur	(4 000)	-
Émission d'actions ordinaires et d'unités	-	820 301
Frais d'émission d'actions et d'unités	(5 000)	(28 240)
	(9 000)	792 061
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement:		
Frais d'exploration et de développement reportés	(100 934)	(79 613)
Augmentation (diminution) nette de l'encaisse	(317 191)	502 967
Encaisse au début de la période	572 579	30 065
Encaisse à la fin de la période	255 388	533 032

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

AFRI-CAN, SOCIÉTÉ DE MINÉRAUX MARINS

Notes complémentaires

Pour le premier trimestre terminé le 30 novembre 2010 et 2009

1. Statuts, nature des activités et hypothèse de la continuité d'exploitation

La société, constituée selon la Loi canadienne sur les sociétés par actions, est engagée dans l'exploration et le développement de gîtes miniers marins et terrestre, principalement dans le domaine du diamant. La société détient des gîtes miniers au stade d'exploration et/ou de développement en Namibie. La possibilité de recouvrer les montants inscrits au titre des gîtes miniers et des frais d'exploration et de développement reportés connexes repose sur la découverte de réserves économiquement rentables, sur la capacité de la société à obtenir le financement nécessaire afin de réaliser l'exploration et la mise en valeur des gîtes miniers ainsi que leur mise en production, sur un climat politique stable, sur le renouvellement des permis des concessions minières sous-jacentes et/ou sur le produit de la cession de ces gîtes.

Les états financiers consolidés non vérifiés ci-joints ont été préparés par la direction conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada sur la base de la continuité de l'exploitation. Cela sous-entend que des fonds seront disponibles dans le futur afin de financer l'exploration et le développement continu des activités, les dépenses en immobilisations, la réalisation des actifs et le paiement des passifs dans le cours normal des activités dans un avenir prévisible.

La société dispose actuellement de sources de financement minimales pour respecter les obligations qui peuvent être normalement engagées par des sociétés semblables et elle présente un déficit cumulé de 34 929 492 \$ (34 652 823 \$ au 31 août 2010). Ces éléments soulèvent des doutes significatifs quant à la possibilité de la société de poursuivre ses activités, car cela repose sur sa capacité d'obtenir et de conserver un niveau de financement approprié au moment opportun et de disposer de flux de trésorerie suffisants pour couvrir ses engagements et ses frais. Il n'est présentement pas possible de prévoir le dénouement de ces éléments.

Les présents états financiers consolidés non vérifiés ne tiennent pas compte de tout ajustement aux valeurs et au classement des actifs et passifs qui pourrait être nécessaire si la société n'était pas en mesure de poursuivre ses activités.

La société devra périodiquement rechercher des fonds additionnels afin de poursuivre ses activités et, bien qu'elle y soit parvenue dans le passé, rien ne garantit qu'elle puisse y parvenir dans l'avenir (Voir note 13). Dans l'éventualité où la société ne serait pas en mesure de lever des fonds additionnels, la société pourrait considérer adopter un plan pour réduire ses engagements en matière de dépenses d'exploration et de développement ou réduire ses dépenses discrétionnaires.

Bien que la société ait pris des mesures conformes aux normes de l'industrie minière afin de vérifier les titres des gîtes miniers dans lesquels elle détient une participation, ces procédures ne garantissent pas les titres de la société. Les titres de propriété peuvent être assujettis à des ententes préalables non enregistrées et au non-respect de dispositions réglementaires.

AFRI-CAN, SOCIÉTÉ DE MINÉRAUX MARINS

Notes complémentaires

Pour le premier trimestre terminé le 30 novembre 2010 et 2009

2. Principales conventions comptables et modifications comptables

a) Base de présentation:

Les états financiers consolidés intermédiaires de la société ont été préparés par la direction conformément aux principes comptables généralement reconnus au Canada pour des états financiers intermédiaires. Ils ne comprennent pas toutes les informations qui doivent être présentées dans les notes des états financiers annuels et ainsi ces états financiers consolidés intermédiaires devraient donc être lus en parallèle avec les états financiers consolidés annuels vérifiés de la société pour l'exercice terminé le 31 août 2010. Les conventions comptables suivent celles énoncées dans les états financiers consolidés annuels le plus récents.

b) Principes de consolidation :

Les états financiers consolidés comprennent les comptes de la société et de sa filiale en propriété exclusive, Noragem (Pty) Ltd., une société namibienne.

3. Sommes à recevoir

	2010	2009
	\$	\$
Taxes à la consommation à recevoir	26 354	19 886
Souscription à recevoir	-	92 000
Autres	22 548	22 664
	48 902	134 550

4. Gîtes miniers

	Au 31 août 2010	Addition	Au 30 novembre 2010
	\$	\$	\$
Namibie - Bloc J Woduna (participation) (1)	896 206	-	896 206
Namibie - Projet terrestre de métaux primaires Haib (2)	82 414	-	82 414
	978 620	-	978 620

- (1) La participation de la société de 70 % dans la concession Bloc J Woduna est régie par une entente entre la société et Woduna Mining Holding (PTY) Ltd., une société namibienne. L'entente demeure en vigueur jusqu'à sa renégociation par les deux parties. L'entente stipule que la société est le gestionnaire et l'exploitant désigné des programmes d'exploration et de mise en valeur de la concession. Il est aussi stipulé qu'advenant l'exploitation commerciale du Bloc J Woduna, la société obtiendra le remboursement total de son investissement (coût d'acquisition et frais d'exploration et de développement) avec les intérêts avant que Woduna ne puisse recevoir sa part de 30 % du bénéfice net du projet.

AFRI-CAN, SOCIÉTÉ DE MINÉRAUX MARINS

Notes complémentaires

Pour le premier trimestre terminé le 30 novembre 2010 et 2009

4. Gîtes miniers (suite)

(2) Entre 2005 et juillet 2008, la société a signé différentes ententes avec Deep South Mining (PTY) Ltd. (« Deep South »), une société namibienne, concernant le développement du gîte de cuivre Haib en Namibie. Le 2 juillet 2008, la Société a annoncé qu'elle et Deep South, ont signé une entente d'option et de co-entreprise avec Teck Cominco Namibia Ltd. ("Teck Cominco") selon laquelle Teck Cominco obtient l'option d'acquérir un intérêt indivis de 70% dans le projet de cuivre Haib dans le sud de la Namibie. Le projet comprend une licence de prospection ("Propriété") détenue par Deep South. Suite à cette nouvelle entente, Afri-Can a mis fin à l'entente d'option préalable avec Deep South en considération de certains paiements prévus par l'entente.

Selon les termes de l'entente, Teck Cominco aura l'option d'acquérir un intérêt indirect de 70% dans la Propriété en encourageant des dépenses d'exploration sur la Propriété totalisant 2 millions US \$ et en encourageant des paiements optionnels non-cumulatifs à Deep South totalisant 700 000 US \$ sur une période de 4 ans. Au moment où Teck Cominco aura acquis son intérêt de 70%, Deep South aura l'option de convertir son intérêt de 30% en une Royauté des Revenus Bruts (NSR) de 2% payable 50% à Deep South et 50% à Afri-Can; ou de financer les coûts d'exploration et de développement de son intérêt de 30%. Dans l'éventualité où Deep South ne financerait pas sa part des dépenses de développement et voyait sa participation dans la co-entreprise diluée à moins de 20%, l'intérêt restant de Deep South sera alors transféré dans une Royauté des Profits Nets (NPI) de 12%, payable 50% à Deep South et 50% à Afri-Can.

Dans l'éventualité où Teck Cominco déciderait de transformer la Propriété en une production commerciale, Teck Cominco versera un bonus de production de 1 million US \$, payable 50% à Deep South et 50% à Afri-Can dans les 60 jours de la date de l'achèvement du projet minier.

Acquisition d'une concession minérale marine (note 13)

En octobre 2010, La société a conclu une entente (« l'Entente de Vente des Actions de Thyme ») pour l'acquisition jusqu'à 100% de Thyme Investments (Pty) Ltd. ("Thyme") d'IMDH et BV Investments Four Hundred and Nine (Pty) Ltd. (« BVI ») en considération de l'émission de 65 million d'actions ordinaires (« Nouvelles Actions ») de la société. Thyme, une société namibienne, détient la licence d'exploration et de prospection (« EPL ») 3403 qui couvre approximativement 800 kilomètres carrés et est située à 120 kilomètres au sud de Luderitz en Namibie.

La clôture de la vente de Thyme est conditionnelle à ce que la société complète un financement d'un minimum de US 5,5 millions \$ avant le 31 décembre 2010. À la clôture de cette transaction, IMDH aura le droit de nommer deux administrateurs au conseil d'administration de la société. Cette entente est conditionnelle à l'approbation de la Bourse de Croissance TSX et les actionnaires de la société.

5. Frais d'exploration et de développement reportés

	Au 31 août 2010	Addition	Au 30 novembre 2010
Namibie - Bloc J Woduna	\$ 8 629 401	\$ 110 647	\$ 8 740 048
Namibie - Projet terrestre de métaux primaires Haib	257 863	-	257 863
	8 887 264	110 647	8 997 911

AFRI-CAN, SOCIÉTÉ DE MINÉRAUX MARINS

Notes complémentaires

Pour le premier trimestre terminé le 30 novembre 2010 et 2009

5. Frais d'exploration et de développement reportés (suite)

En vertu de l'entente datée du 10 décembre 2009, IMDH a octroyé à la société une option pour la location (« Option pour la Location ») d'un de ses vaisseaux d'exploration ou de production. Cette option est exerçable par la Société jusqu'en mai 2011. Le vaisseau sous option sera mis à disposition par IMDH et ce conditionnellement à sa disponibilité mais au plus tard 180 jours à la suite de la levée de l'option par la société. Le vaisseau sera sous contrat pour une période et à un coût à être entendu au moment de la signature de l'entente de location du vaisseau sous option. En considération de l'exercice de cette option, la société émettra 2 millions de ses actions à IMDH. Les dites actions seront émises et livrées dans les 15 jours de la livraison du vaisseau sous option.

6. Sommes à payer à des administrateurs et à une société contrôlée par un administrateur

Les sommes à payer à des administrateurs et à une société contrôlée par un administrateur (Les « Prêteurs ») ne portent pas intérêt et les Prêteurs ne demanderont pas le remboursement avant douze mois à compter de la date de la publication des présents états financiers consolidés.

7. Capital-actions et surplus d'apport

Autorisé :

Nombre illimité d'actions ordinaires, avec droit de vote, sans valeur nominale.

Émission :

Au cours de la période, la société a émis des actions ordinaires comme suit :

	Période de trois mois terminée le 30 novembre 2010	
	Nombre	Montant
		\$
Solde au début de la période	192 917 484	42 463 040
Frais d'émission d'actions et d'unités	-	(5 000)
Solde à la fin de la période	192 917 484	42 458 040

a) Bons de souscription

Les variations des Bons se détaillent comme suit :

	Période de trois mois terminée le 30 novembre 2010	
	Nombre de Bons	Prix d'exercice moyen
		\$
Solde au début et à la fin de la période	14 957 625	0,15

AFRI-CAN, SOCIÉTÉ DE MINÉRAUX MARINS

Notes complémentaires

Pour le premier trimestre terminé le 30 novembre 2010 et 2009

7. Capital-actions et surplus d'apport (suite)

a) Bons de souscription (suite)

Les Bons pouvant être exercés au 30 novembre 2010 se détaillent comme suit:

Nombre	Prix d'exercice	Date d'expiration
	\$	
7 515 000	0,13	Août 2012
1 501 875	0,15	Février 2011 ⁽¹⁾
1 250 000	0,15	Mars 2011
2 632 500	0,15	Mai 2011
2 058 250	0,21	Octobre 2011
14 957 625		

⁽¹⁾ En janvier 2011, la société a prolongé la date d'expiration jusqu'au 26 janvier 2012 sujet à l'approbation des autorités réglementaires.

b) Régime de rémunération à base d'actions

Les variations des Options de la société se détaillent comme suit :

	Période de trois mois terminée le 30 novembre 2010	
	Nombre d'Options	Prix d'exercice moyen pondéré
		\$
Solde au début et à la fin de la période	10 940 000	0,18
Options exerçables	10 752 500	0,17

Les Options en circulation et pouvant être exercées au 30 novembre 2010 se détaillent comme suit:

Options pouvant être exercées			
Fourchette des prix d'exercice	Nombre d'options	Durée moyenne prévue	Prix d'exercice moyen prévu
			\$
0,10 – 0,15	5 297 500	1,72 ans	0,12
0,17 – 0,20	1 240 000	3,23 ans	0,19
0,23 – 0,25	4 215 000	1,70 ans	0,25
Exerçables	10 752 500	1,89 ans	0,18
	187 500	0,60 an	À \$0,10
En circulation	10 940 000	1,86 ans	0,18

AFRI-CAN, SOCIÉTÉ DE MINÉRAUX MARINS

Notes complémentaires

Pour le premier trimestre terminé le 30 novembre 2010 et 2009

7. Capital-actions et surplus d'apport (suite)

d) Surplus d'apport:

Les changements au surplus d'apport de la société se résument comme suit :

	Période de trois mois terminée le 30 novembre 2010
	\$
Solde au début et à la fin de la période	2 371 049

8. État des flux de trésorerie

Informations supplémentaires relatives aux flux de trésorerie :

	2010	2009
	\$	\$
Montants versés au cours de l'exercice		
Intérêts versés	-	805
Événements sans incidence sur la trésorerie:		
Frais d'exploration et de développement reportés compris dans les comptes à payer	40 948	-
Frais d'exploration et de développement reportés financés par l'émission d'Options à des non-salariés	-	28 350
Actions émises pour paiement de frais d'introduction	-	1 620

9. Informations à fournir sur le capital

Une société d'exploration minière ne génère pas de liquidité par ses opérations et, de ce fait, la capacité de la société de satisfaire à ses obligations courantes et de poursuivre son développement est entièrement tributaire de la capacité de la direction d'obtenir les fonds suffisants dans le cadre de placements privés et autres programmes de financement faisant appel à l'émission d'actions.

L'objectif de la société en matière de gestion du capital consiste à préserver sa capacité de poursuivre son exploitation ainsi que ses programmes d'acquisition et d'exploration de gîtes miniers. Elle gère la structure de son capital et y apporte des ajustements en fonction des conditions économiques et des caractéristiques de risque des actifs sous-jacents. Afin de conserver ou de modifier la structure de son capital, la société peut émettre de nouvelles actions et acquérir ou vendre des gîtes miniers pour améliorer la flexibilité et la performance financière.

Le capital de la société se compose de capitaux propres. Afin de gérer efficacement les besoins en capital, la société a mis en place une planification rigoureuse et un processus budgétaire pour l'aider à déterminer les fonds requis et s'assurer que la société a les liquidités suffisantes pour rencontrer les objectifs des opérations et de croissance. La société n'est pas soumise, en vertu de règles extérieures, à des exigences concernant son capital.

Au 30 novembre 2010, les capitaux propres sont 9 899 597 \$ (10 181 266 \$ au 31 août 2010).

AFRI-CAN, SOCIÉTÉ DE MINÉRAUX MARINS

Notes complémentaires

Pour le premier trimestre terminé le 30 novembre 2010 et 2009

10. Instruments financiers

Objectifs et politiques en matière de gestion des risques financiers

La société considère le risque comme un élément indissociable de son développement et de la diversification de ses activités. La société préconise une gestion active et rigoureuse des risques financiers auxquels elle est exposée. La gestion des risques financiers relève de la responsabilité de la direction de la société.

La société ne conclut pas de contrats visant des instruments financiers, incluant des dérivés financiers, à des fins spéculatives.

Risque financiers

Les principaux risques financiers auxquels la société est exposée ainsi que sa politique de risques financiers sont détaillés ci-après:

Risque de crédit

Le risque de crédit fait référence au risque qu'un parti lié à un instrument financier manque à l'une ou l'autre de ses obligations et amène de ce fait la société à subir une perte financière. Celle-ci peut être exposée au risque de crédit en raison de son encaisse, risque qu'elle gère en ne traitant qu'avec des institutions financière de renom. Au 30 novembre 2010, les liquidités en fonds Canadien et US de la société se trouvaient dans un compte à intérêt auprès de la Banque HSBC du Canada. Les liquidités en fonds namibiens se trouvaient dans un compte à intérêt auprès de la First National Bank of Namibia.

Risque de liquidité

La gestion du risque de liquidité vise à maintenir un montant suffisant de trésorerie et à s'assurer que la société dispose de sources de financement sous la forme de financements privés et publics suffisants. La société établie des prévisions budgétaires et de trésorerie afin de s'assurer qu'elle dispose des fonds nécessaires pour rencontrer ses obligations (voir note 1).

En date du 30 novembre 2010, le passif à court terme était composé de comptes fournisseurs exigibles pour paiement lors des prochains 30 jours suivant la réception d'une facture.

Le risqué associé aux sommes à payer à des administrateurs et à une société contrôlée par un administrateur de la société est minimal. La société s'est entendue sur des modalités de remboursements avec les administrateurs et les sommes ne sont pas remboursables avant douze mois à compter de la date de la publication des présents états financiers consolidés.

L'encaisse et les sommes à recevoir au 30 novembre 2010 ne sont pas suffisantes pour répondre aux besoins financiers opérationnels de la société pour les douze prochains mois (voir note 1).

Risque de taux d'intérêt

L'encaisse porte un intérêt à taux variable et la société n'est, par conséquent, pas exposée au risque de variation de la juste valeur résultant de la fluctuation du taux d'intérêt.

AFRI-CAN, SOCIÉTÉ DE MINÉRAUX MARINS

Notes complémentaires

Pour le premier trimestre terminé le 30 novembre 2010 et 2009

10. Instruments financiers (suite)

Risque de change

La société est exposée au risque de change en raison de l'encaisse, des sommes à recevoir et des comptes à payer libellés en devises. Au 30 novembre 2010, une augmentation ou une diminution dans le taux de change des devises étrangères comparativement au dollar canadien n'aurait pas d'impact significatif sur la perte nette de la société.

La société ne conclut pas de contrats visant à couvrir le risque de change auquel elle est exposée.

L'encaisse et les sommes à recevoir en devises se détaillent comme suit :

	Au 30 novembre 2010	
	Comptant et Sommes à recevoir	CDA
Dollars namubiens	205 922	\$ 30 888
Dollars américains	717	732

Les comptes à payer en devises se détaillent comme suit :

	Au 30 novembre 2010	
	Comptes à payer	CDA
Dollars namubiens	109 160	\$ 16 374
Dollars américains	6 894	7 035

Analyse de sensibilité de la variation des taux de change

La monnaie utilisée pour les activités courantes de la société est le dollar canadien et la plupart de ses dépenses sont en dollars canadiens. Lorsque requis, la société finance ses transactions en devises étrangères en achetant des devises au taux courant.

Au 30 novembre 2010, la société avait des comptes à payer libellés en dollars US et namibien qui ont été convertis en dollars canadiens au taux de change en vigueur à la date de fin d'exercice. Une augmentation ou une diminution de 0,01 \$ dans les taux de change des devises étrangères comparativement au dollar canadien n'aurait pas d'impact significatif sur la perte nette de la société.

Juste valeur des instruments financiers

La juste valeur estimative est établie à la date du bilan en fonction de l'information pertinente sur le marché et d'autres renseignements sur les instruments financiers.

Juste valeur des instruments financiers (suite)

La société définit la hiérarchie des évaluations à la juste valeur en vertu de laquelle ses instruments financiers sont évalués de la façon suivante: le niveau 1 inclut les prix cotés, non ajustés, sur des marchés actifs pour des actifs ou passifs identiques. Le niveau 2 inclut les données autres que les prix visés au niveau 1 qui sont observables par l'actif ou le passif, directement ou indirectement et le niveau 3 inclut les données relatives à l'actif ou au passif qui ne sont pas fondées sur des données observables. La trésorerie est classée selon le niveau 1.

AFRI-CAN, SOCIÉTÉ DE MINÉRAUX MARINS

Notes complémentaires

Pour le premier trimestre terminé le 30 novembre 2010 et 2009

10. Instruments financiers (suite)

Les valeurs comptables et les justes valeurs des instruments financiers se détaillent comme suit :

	Au 30 novembre 2010	
	Valeur comptable	Juste valeur
	\$	\$
Actifs financiers détenus à des fins de transaction		
Encaisse	255 388	255 388
Prêts et créances		
Autres sommes à recevoir	22 548	22 548
Passifs financiers		
Comptes à payer	73 219	73 219

Les méthodes et hypothèses suivantes ont été utilisées pour déterminer la valeur estimative de chacune des catégories d'instruments financiers :

Autres sommes à recevoir et comptes à payer

La juste valeur des autres sommes à recevoir et des comptes à payer est comparable à leur valeur comptable en raison de leur échéance rapprochée.

La juste valeur des sommes à payer à des administrateurs et à une société contrôlée par un administrateur est comparable à leur valeur comptable puisque ces sommes n'ont pas de modalité de remboursement.

11. Opérations entre apparentés

La société a effectué les opérations suivantes avec des administrateurs ou des sociétés dont les administrateurs, les dirigeants et les actionnaires sont également administrateurs et dirigeants de la société :

	Période de trois mois terminée le 30 novembre	
	2010	2009
	\$	\$
Honoraires de gestion d'un dirigeant	32 500	32 450
Honoraires professionnels d'administrateurs	28 880	22 900
Frais d'émission d'actions et d'unités	5 000	14 150
Frais administratifs recouvrés auprès d'une société gérée par un dirigeant de la société	(5 790)	(7 516)

Ces opérations ont été conclues dans le cours normal des activités de la société et sont mesurées à la valeur d'échange, soit le montant convenu entre les parties concernées.

AFRI-CAN, SOCIÉTÉ DE MINÉRAUX MARINS

Notes complémentaires

Pour le premier trimestre terminé le 30 novembre 2010 et 2009

12. Engagement

Programmes d'emploi et de formation

En vertu de l'entente conclue avec Ototinana Regional Marine Mineral Exploration (Pty) Ltd. (« ORMME »), la société s'est engagée à investir au moins 5 % de ses frais d'exploration dans des programmes d'emploi et de formation de différents secteurs de l'économie relatifs à ses entreprises minières. De plus, lorsque la production commerciale débutera, la société s'est engagée à verser une subvention spéciale de bon gré de 1 % sur les ventes brutes générées par l'exploitation de ses gîtes miniers diamantifères marins namubiens.

13. Événement subséquent

Amendement à l'Entente de Vente des Actions de Thyme

En vertu d'une entente datée de janvier 2011, l'Entente de Vente des Actions de Thyme a été modifiée comme suit :

- i) Le montant minimal de la clôture du financement par la société, au 31 décembre 2010, qui servira à l'exploration tel que prévu dans l'entente, a été modifié. La société s'engage actuellement (a) de financer US 2 millions \$ avant le 31 janvier 2010 et (b) de financer le solde de US 3,5 millions \$ avant le 31 mars 2011;
- ii) En contrepartie de (a) ci-dessus, la société aura l'option d'acquérir 20% des actions de Thyme dans un délai de 30 jours suivant la dépense de US 2 millions \$ en exploration sur l'EPL 3403 (« l'Option de 20% »).
- iii) Dans l'éventualité où l'Option de 20% est exercée par la société, le nombre correspondant de Nouvelles Actions de la Société sera émis à IMDH et BVI au prorata conformément à l'entente;
- iv) Le transfert du solde des actions de Thyme et l'émission de la balance des Nouvelles Actions de la Société ne sera effective qu'à la levée de US 3,5 millions \$ tel que prévue à (b) ci-dessus.

14. Chiffres comparatifs

Certains chiffres comparatifs ont été reclassés afin de les rendre conforme à la présentation de l'exercice courant.

Présentation aux états consolidés des résultats

La société a regroupé, ce trimestre comparativement au premier trimestre de l'exercice financier 2010, la présentation des frais de bureau, des intérêts et des frais bancaires en un seul compte soit les frais de bureau considérant le fait que les intérêts et frais bancaires sont non matériel.